

Compte rendu de la CAPD du 12 juin 2014



Le SE-UNSA était représenté par Cyril ALAGNOU, Rémi DEBAYE et Christine LAVERDET.

L'Ordre du jour :

- 1 / Intégration des instituteurs dans le corps des PE par liste d'aptitude
- 2 / mouvement des personnels

Le Directeur Académique (DASEN) a introduit la séance en présentant des excuses pour le retard et le report de la tenue de cette CAPD. Il a rappelé que la veille de la 1ère date prévue, un " bug " informatique n'a pas permis de tenir la séance dans de bonnes conditions ce qui a conduit au report de la CAPD.

Il a remercié les services pour le travail effectué.



Déclaration préalable :

Le SE-UNSA a tenu à faire une déclaration préalable à l'étude de l'ordre du jour (cf page 8).

En réponse aux éléments abordés dans cette déclaration, le DASEN a souhaité apporter quelques éléments :

* OUI pour que la loi de refondation prenne sens il faut que les personnels aient de l'espoir. Il a rappelé que cette loi s'inscrivait dans le temps du quinquennat; tout ne peut pas venir tout de suite. La loi est une loi d'orientation et de programmation. Les effets des premières mesures ne sont pas encore visibles.

Le Président de la République et le 1er Ministre ont rappelé la priorité donnée à l'Education Nationale.

Pour le DASEN, il faut garder espoir et ne pas sombrer dans une morosité qui peut se comprendre malgré tout.

* OUI certains éléments nationaux (démission du président du Conseil Supérieur des Programmes le CSP par exemple) peuvent ne pas être rassurants mais le rapport du CSP a été rendu au nouveau ministre de l'Education Nationale.

En conclusion de son intervention, le DASEN a déclaré vouloir " insuffler l'optimiste " aux acteurs du système éducatif dont font partie les enseignants.



Intégration des instituteurs dans le corps des PE par liste d'aptitude

L'administration a rappelé le contexte: 15 instituteurs encore en activité à la rentrée 2013 dans le Lot.

Il y a 2 possibilités d'intégration et 6 candidats.



Intervention du SE-UNSA

Comme chaque année depuis 4 ans, le SE-UNSA est intervenu sur le plan général.

Depuis 4 ans, le nombre de possibilités d'intégration a été réduit de façon drastique. De ce fait il y a plus de candidats que de possibilités contrairement aux années antérieures où il fallait faire un 2nd appel à candidatures pour " consommer " toutes les places. Cette situation a un double impact négatif sur les collègues concernés.

D'une part, le fait de ne pas passer PE est pénalisant (si l'on a les 15 ans de services actifs) au niveau financier. D'autre part, c'est un frein dans l'avancement de carrière. En effet, si les collègues ne sont pas encore arrivés au 11ème échelon d'instit, ils se retrouvent souvent seuls dans leur échelon et ne peuvent avancer qu'à l'ancienneté: c'est la double peine.

Le SE-UNSA suit ce sujet au niveau national. Une récente rencontre avec le Ministère a abouti sur les éléments suivants :

- un bilan national va être fait pour voir si des moyens ne sont pas consommés.
- dans cette éventualité, l'étude d'une rallonge aux départements les plus en déficit sera faite.

De ce fait le SE-UNSA a demandé qu'une liste complémentaire soit établie.



Situation particulière

Cette année dans les demandes, figurent une demande d'une collègue qui constitue son dossier pour partir à la retraite à la rentrée 2015. Si elle ne passe pas dans le corps des PE cette année, elle partira à la retraite comme une institutrice.

Pour le SE-UNSA c'est inacceptable! La ligne du SE-UNSA reste la même depuis le début du dispositif de passage dans le corps des PE par liste d'aptitude : aucun enseignant du 1er degré ne doit plus partir à la retraite en tant qu'instituteur.

Pour cela, les BO successifs ont tou-

jours rappelé cette priorité qui devait être faite aux éventuels collègues qui pourraient se trouver dans cette situation.

Le SE-UNSA a donc souhaité porter le débat devant la CAPD.

La demande était de permettre à cette collègue d'être priorisée pour passer PE et donc partir à la rentrée 2015 comme une PE.

Suite au débat le SE-UNSA a demandé un vote indicatif : seul le SE-UNSA a été favorable à cette demande.

Nous regrettons que contrairement aux années où siégeait le SE-UNSA et le SNUipp en CAPD l'unanimité n'ait pas pu se faire sur ce sujet que l'on ramène, au SE-UNSA, à de la solidarité.

Le SE-UNSA intervient au niveau ministériel sur cette situation.

Les collègues qui intégreront le corps des PE au 1er septembre 2014

sont (ordre de barème)
MAYNARD Hélène
BOUYSSOU Isabelle

Les suivants dans l'ordre du barème restent en attente:

ROULET Muriel
FAURE Laurence
BADIE Jean-Pierre
HAENNI Catherine



Mouvement des personnels

Le DASEN a donné lecture des traditionnelles statistiques (cf pages résultats mouvement).

Globalement les résultats sont de la même teneur que ceux de 2013 avec une augmentation significative de satisfaction sur les vœux 1 et 2 (environ + 10%).

Situations particulières :

Postes de Psychologues scolaires :

les 2 postes vacants ont été attribués à 2 collègues à titre provisoire.

Comme le prévoit la réglementation, pour les collègues qui n'ont pas bénéficié de la formation en alternance de psychologue scolaire mais qui ont les diplômes requis pour exercer la fonction sont affectés à titre provisoire.

Une évaluation du travail de l'année 2014/2015 sera faite avant d'envisager une éventuelle titularisation à titre définitif.



Pour le SE-UNSA, même si l'on peut se réjouir que ces 2 postes soient pourvus, nous regrettons que des raisons budgétaires n'aient pas permis à minima un départ en formation de psychologue scolaire par alternance.

Le SE-UNSA reste inquiet pour l'avenir car très rapidement des postes vont être vacants sur le département et nous risquons de nous retrouver à nouveau sans ressources humaines faute d'avoir anticipé par des départs en formation.



Postes ASH vacants : il reste à l'issue du mouvement plusieurs postes ASH vacants.

L'administration a indiqué qu'elle allait procéder à un nouvel appel à candidatures pour les postes G (Lalbenque et Souillac) en modifiant pour l'année 2014/2015 l'option en option E.

Pour l'**ULIS de St Céré** un nouvel appel à candidature sera aussi fait: les candidats seront reçus pour un entretien.

L'hypothèse d'aller au plus vite a été évoquée. C'est à dire de tenir le jury avant la fin de la période de saisie par exemple (tout n'est pas encore calé à ce niveau).

Autre poste particulier vacant : le poste de conseiller pédagogique départemental langue.

Pour ce poste il va y avoir aussi un nouvel appel à candidatures.

Autres situations particulières :

Poste devenu fléché en cours de mouvement :

Suite au travail des élus et militants du SE-UNSA nous avons un désaccord sur un poste avec l'administration. Comme nous le faisons habituellement, nous avons donc échangé avec les services depuis le 29 mai dernier.

Le désaccord porte sur le traitement des candidatures sur un poste d'adjoint élémentaire qui, se libérant, devient un poste d'adjoint élémentaire fléché anglais (information contenu dans une des annexes du mouvement).

Il se trouve que 2 collègues ont postulé sur ce poste :

Une par un vœu géographique en vœu n°3 et une en vœu précis en vœu n°8. Ces 2 collègues ont le même barème et sont toutes les 2 habilitées anglais à titre définitif.

L'administration a retenu la collègue qui avait fait le vœu précis placé en 8ème position dans son mouvement.

Le SE-UNSA a décelé cette situation en "montant" le mouvement manuellement, le 27 mai.

Cet exercice est complexe mais notre expérience et la taille du mouvement dans le Lot le permet à condition d'être rigoureux.

Quand nous sommes arrivés au barème de ces collègues, nous avons donc vu qu'il y avait concurrence. Nous avons donc appliqué la règle départementale qui consiste à regarder le rang du vœu et avons donc retenu le vœu géographique.

Quand nous avons eu les résultats de l'administration, nous avons alerté sur cette différence en disant que l'on ne comprenait pas.

Les services nous ont répondu, avant la CAPD que ce poste étant devenu fléché anglais en cours de mouvement, l'application informatique ne pouvait pas l'intégrer au vœu géographique correspondant.

Pour le SE-UNSA il est évident que le logiciel ne peut pas traiter une information qu'il n'a pas; il faut donc la lui donner.

A cela il nous est répondu que ce n'est pas possible.

N'étant pas de cet avis le SE-UNSA a souhaité porter cette situation en débat à la CAPD (cette instance n'est pas qu'une chambre d'enregistrement et s'il doit y avoir des modifications justifiées en séance, il faut les faire). C'est notre conception du travail paritaire.

Même si cela demande de revoir les documents que toute organisation syndicale qui siège en CAPD prépare en amont de la commission pour informer à l'issue de celle-ci, il nous semble que l'intérêt des collègues passe avant tout.

Après débat, l'administration n'a pas souhaité modifier cela. Elle propose juste d'ajouter l'année prochaine un paragraphe dans la circulaire du mouvement spécifique sur ces postes en les excluant des vœux géographiques. Cela ne nous satisfait pas.

Remarque : par cette décision, une collègue reste sur son poste et les autres obtiennent des vœux moins bien classés que ceux obtenus aujourd'hui.

Situations personnelles :



RQTH tardive

2 collègues qui avaient déposé une demande de Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la MDPH viennent de recevoir dernièrement ce document.

Leur dossier ayant été validé par les services médicaux du rectorat, le DASEN informe qu'il leur sera attribué la majoration des 10 points pour la 2ème phase.

Renoncement tardif

Un collègue a adressé au DASEN une demande de renoncement à son poste mercredi 11 juin. Le DASEN l'accorde. Le poste (Adjoint maternelle des 4 Routes) sera proposé à titre provisoire à la 2ème phase du mouvement pour l'année 2014/2015 et mis vacant au mouvement 2015.

Le collègue concerné fera parti des enseignants à affecter à la rentrée de septembre 2014.

Questions Diverses



Hors Classe

Ce sujet aurait du être porté à l'ordre du jour de cette CAPD.

Le SE-UNSA regrette que cela n'ait pas été le cas et demande à ce qu'il le soit impérativement avant les congés d'été.

En effet, le passage à la Hors classe est un élément déterminant pour de nombreux collègues qui arrivent en fin de carrière et qui s'apprentent éventuellement à déposer leur dossier de départ à la retraite.

A noter que cette année, grâce à l'action syndicale, le contingent passera à 4% soit 26 possibilités dans le Lot (12 + 5 en 2013).

Le DASEN répond que ce sera le cas.

Temps partiels



Le SE-UNSA a demandé une mise à jour des temps partiels de façon à pouvoir travailler sur la préparation de la 2ème phase du mouvement.

L'administration répond favorablement à cette demande.

BD à temps partiel : le SE-UNSA a interrogé l'administration pour savoir si les modalités des dernières années seraient reconduites cette année. Il s'agit de positionner les BD qui seront à temps partiel sur des fractions cor-

respondantes aux quotités de chacun avant la constitution des postes fractionnés .

La réponse est oui; l'administration procédera ainsi.

Stagiaires 2014 : dans quelques semaines, les résultats du concours 2014 seront connus. Les lauréats seront à 1/2 temps. Où seront-ils positionnés ? L'administration répond que les IEN travaillent sur le sujet pour proposer des supports correspondants à des compléments de 1/2 temps de titulaires.

Le SE-UNSA attire l'attention de l'administration sur le fait que certains collègues à 1/2 temps ont des impératifs (garde d'enfant, contraintes médicales) qui les mettront en difficulté si c'est un stagiaire qui fait le complément de service.

En effet, l'administration annonce que les stagiaires seront devant les élèves le jeudi et le vendredi et un mercredi sur deux.

Le DASEN enregistre cette remarque et indique que les titulaires seront informés en amont.



Formation Professionnelle

Lors de la CAPD de mars il avait été acté que tout serait fait pour qu'un maximum de collègues puissent partir. Le département dispose d'un contingent de 22 mois. Le classement ci-dessous avait été arrêté:

- 1 / Raymond Corinne
- 2 / Jaffe Sophie
- 3 / Baudis Isabelle
- 4 / Lacaze Salle Séverine
- 5 / Klucjask Nathalie

Les besoins de chacun ont été affinés et à ce jour les 3 premières demandes sont validées.

La 4ème (Lacaze Salle Séverine est

en suspend). Une rallonge de 4 mois a été demandée au rectorat.



Postes adaptés

Ce dispositif est fait pour permettre à des collègues en difficulté (personnelles, professionnelles, médicales) d'avoir du temps pour envisager éventuellement une reconversion ou renouveler des droits à CLM ou CLD.

La commission académique a traité 51 demandes de 1ère affectation, 21 demandes de maintien et 5 demandes de postes adaptés de longue durée.

Les moyens sont très contraints : 30.

Dans le Lot 3 collègues sont concernées et aucune n'a été acceptée.

Le SE-UNSA a insisté pour que chacune d'elles soient accompagnées du mieux possible par l'assistante sociale afin de gérer la difficulté propre à chacune au mieux.



M@gister

Le SE-UNSA est revenu sur le nouveau dispositif de formation continue. Nous avons fait état des premiers retours lors de la prise en main de ce nouvel outil : pas à la hauteur des besoins !

Depuis plusieurs semaines, la phase opérationnelle est activée. Vous avez été nombreux à nous faire part de votre mécontentement par rapport aux contenus proposés (infantilisant, inadaptés...) peu voire pas d'éléments positifs.

Comme nous l'avons déjà dit, le SE-UNSA n'est pas contre l'utilisation de l'outil informatique comme banque de données et/ou d'échanges, mais pas comme seul outil de formation continue.

Le DASEN répond que la formation doit être conçue avec une alternance

de moments en présentiel et des moments à distance. Pour que la formation soit efficace, elle doit être partagée et pas imposée d'en haut.

Il rappelle qu'à aucun moment l'administration n'a le souci de " cliquer " qui que ce soit.



Remplacement

Chaque Circonscription a fait état du nombre de 1/2 journées non remplacées :

Figeac : 20 1/2 journées non remplacées au 12 juin.

Cahors 2 : 46 en avril / 1 en mai et 2 en juin

Gourdon ; pas de données précises mais très tendu en fin d'année

Cahors 1 : pas de détail mais la situation est très difficile depuis septembre 2013 !

AVS / EVS

L'administration ne connaît pas encore l'enveloppe dont le département disposera. De plus les modalités n'ont pas encore été officialisées.

Pour le SE-UNSA chaque fin d'année ressemble à la précédente sur ce sujet. La plupart des contrats est à échéance au 30 juin. A 15 jours de cette date, on est dans le brouillard !

C'est inacceptable avant tout pour les personnes concernées et pour les enfants dont elles ont la charge ou pour les écoles où elles interviennent.



**Joindre le SE-UNSA (Syndicat des Enseignants de l'UNSA)
dans le LOT :**

Tél : 05.65.30.14.90 / Courriel : 46@se-unsa.org



Mon choix c'est l'Unsa!



Déclaration préalable CAPD du 12 juin 2014

Représentants des personnels, nous nous devons de faire remonter l'état d'esprit dans lequel est la majorité d'entre eux.

Le moral des enseignants du Lot est en berne. A cela des raisons nationales, académiques et départementales :

Au niveau national : après avoir fondé beaucoup d'espoir dans l'alternance politique de mai 2012 et enregistré avec satisfaction la création des 60 000 postes sur le quinquennat, la loi de refondation, le travail effectué lors des " chantiers métiers ", le nouveau contexte inquiète plus qu'il ne rassure. Le travail attendu avec impatience sur les programmes prend du retard; la définition du socle commun de compétences bat de l'aile. Que dire du nouveau décret sur les rythmes scolaires ? Que penser du balbutiement pathétique concernant le jour de la pré rentrée sous prétexte d'un bug informatique ?

Au niveau académique : les difficultés du travail paritaire (refus d'associer les élus que nous sommes à des groupes de travail aussi importants que celui sur les inéat- exéat) n'est pas de nature à nous satisfaire. Les non réponses à nos diverses interpellations écrites ne sont pas le reflet de ce que nous attendons d'un vrai dialogue social. Que dire de cette obstination à ne pas vouloir tenir le jury académique concernant le recrutement des directeurs d'écoles d'application ? Même si la formation est en cours de rénovation, le décret sur ce sujet n'a pas été abrogé : l'académie de Toulouse serait donc la seule à anticiper une éventuelle disparition de celui-ci !

Au niveau départemental : un mouvement perturbé par un calendrier contraint nationalement pour des raisons politiques qui n'auraient jamais du venir sur le champ scolaire. Entre ce calendrier défavorable à un travail de qualité, serein et les caprices informatiques (!!) rien qui soit de nature à donner de l'espoir. Que dire des problèmes sans précédent de remplacement qui perturbent quasi quotidiennement le fonctionnement de nos classes ? Où se tourner pour voir une lueur d'espoir ? Les enseignants ne savent plus.

Pourtant dans les classes, au quotidien, chacun se démène pour que le meilleur soit dispensé aux élèves qui nous sont confiés contre vents et marées.

Au nom du SE-UNSA du Lot, même si le tableau est sombre, nous nous devons de vous en faire part car si l'on veut que la refondation de l'Ecole prenne sens, il faut redonner de l'espoir aux chevilles ouvrières que sont les enseignants et l'ensemble des personnels de cette grande et belle maison qu'est l'Education Nationale.

Christine LAVERDET
Secrétaire départementale du SE-UNSA